

536

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 536 6 mars 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

Les soutiers de la science

Grève sur le tas au Cern: une dizaine de nettoyeurs manifestent contre leurs conditions de travail et mettent l'accent en particulier sur leur salaire: 6,37 francs suisses de l'heure.

Les grands patrons du Cern, les professeurs Adams et van Hove, deux physiciens de réputation internationale, feignent de n'être pas concernés: n'ont-ils pas sous-traité le nettoyage à des entreprises privées? c'est donc avec les responsables de ces entreprises-là que les problèmes doivent être négociés...

L'astuce est un peu grosse.

Comme toutes les organisations internationales, le Cern est confronté à d'importantes difficultés budgétaires dues à la volonté d'économies des Etats membres. Il faut bien trouver une cible à des compressions budgétaires devenues inéluctables. Ici comme ailleurs, ce sont les moins bien lotis qui supportent l'essentiel de la crise.

On a en effet multiplié le recours aux sous-traitances, aux maisons de travail intérimaire, pour les travaux les moins qualifiés et pour quelques autres tâches, nettoyeurs, mais aussi dessinateurs, électriciens.

Le bénéfice de l'opération est double: en un premier temps, on économise la différence de salaire entre le secteur privé et le secteur public, différence non négligeable pour ce type d'activité. Puis on met en concurrence, de façon draconienne, les sociétés intéressées qui, pour emporter le contrat, font encore pression sur les salaires. Tout ceci en lieu et place des négociations salariales classiques avec ses propres salariés, négociations qui sont toujours délicates pour des institutions publiques.

Le Cern n'a pas le monopole de ce procédé: les

réfugiés chiliens engagés par l'entreprise à laquelle le BIT sous-traite ses cafétérias gagnaient royalement 800 francs par mois, plus le repas de midi!

Et l'Etat de Genève supprime peu à peu ses équipes de nettoyeurs, remettant l'entretien des bâtiments à des entreprises privées.

Mais la situation géographique du Cern lui permet de pousser encore plus loin son avantage: l'employeur des grévistes, Sinet SA, est une entreprise suisse, mais ses employés sont tous des frontaliers auxquels les autorités suisses, jouant sur le statut international du Cern, n'accordent pas de permis de travail.

Patrons suisses, ouvriers étrangers travaillant sans papiers réguliers sur territoire international, toutes les conditions sont remplies pour permettre l'exploitation maximum!

Selon les syndicats chrétiens et la CFDT, les salaires versés par la maison suisse sont inférieurs à ceux que versent les entreprises françaises travaillant également au Cern.

Le déroulement et le démarrage de la grève ont encore renforcé cette impression selon laquelle les employés étaient livrés sans défense au bon vouloir du Cern et de Sinet SA: une gréviste est fouillée et retenue pendant trois heures par la police privée du Cern; elle sera licenciée selon la procédure la plus expéditive — sa carte d'entrée lui sera simplement retirée! Et dernier signe de dérision, les nettoyeuses non grévistes, mais également payées 6,37 francs de l'heure, signeront une lettre publiée par les journaux au long de laquelle elles prennent «spontanément» la défense de leurs «chers patrons».

La recherche sur les structures de la matière est certainement importante, mais quand elle se double d'un tel mépris pour ceux qui nettoient l'anneau dans lequel les particules s'entrechoquent, l'inquiétude est de mise.

Enseignement genevois: le tronc, la branche et les fruits

Récemment, la réforme scolaire genevoise a fait l'objet d'un vif débat au Grand Conseil. Attaquée par les libéraux qui demandent un ralentissement du rythme de l'innovation pédagogique, voire même une pause, elle a été défendue par la gauche et les démocrates-chrétiens, partisans d'une démocratisation accrue de l'enseignement.

Nous publions ci-dessous l'opinion d'un enseignant qui tente, au-delà des idées trop souvent superficielles qui dominent ce débat, de cerner l'enjeu de cette nouvelle étape de la réforme scolaire genevoise (Réd.).

En 1962, au moment de sa création, chacun s'accorde à penser, à juste titre, que le Cycle d'orientation (CO) est un progrès. Il correspond à la convergence de deux séries de besoins: d'une part les prévisions économiques rendent nécessaires un accroissement du niveau de formation de la population; d'autre part l'aspiration à la démocratisation des études est largement répandue dans les classes moyennes.

L'IDÉE...

De quoi s'agit-il? De la création d'une école moyenne unique qui couvre la seconde phase de la scolarité obligatoire (12-15 ans). Ainsi les enfants des différentes catégories sociales sont scolarisés ensemble pendant une plus longue période.

La sélection scolaire — on parlera alors d'orientation — doit être retardée grâce à un «tronc commun».

Enfin, pour assurer la fluidité entre les différentes filières de formation, pour corriger d'éventuelles erreurs d'orientation, voire pour contrebalancer

les pesanteurs sociologiques déterminant le choix des filières, on institue une pédagogie compensatoire (cours d'appui, nombre d'heures supérieur pour les plus faibles, etc.).

En fait, le CO s'est défini comme une école intermédiaire, un lieu de passage et non comme une véritable école de fin de scolarité.

Comme jadis l'école primaire, le Cycle d'orientation, école moyenne ouverte à tous, aurait pu et dû établir des objectifs, des méthodes et un programme adapté à sa vocation: la formation et l'orientation.

... ET LA RÉALISATION

Or très rapidement, le CO est devenu une école servant avant tout les besoins des enfants destinés aux études longues. Les différentes sections (latine, générale, moderne, pratique, scientifiques) ont toutes adopté des programmes et des méthodes dérivés des classes pré-gymnasiales. Et ce sont des critères de réussite et d'échec, calqués sur des exigences pré-gymnasiales, qui ont présidé à l'orientation des élèves.

Ce n'est pas tout: les maîtres eux-mêmes ont entériné le primat du savoir sur la formation. Le maître du CO se définit d'abord comme le détenteur d'un pouvoir spécifique et non comme un pédagogue d'école moyenne; son «modèle», il va trop souvent le chercher au collège.

Le Cycle permet bien à tous les élèves de se retrouver sous le même toit... ou plus exactement dans la même cour de récréation; car au moment des choses sérieuses chacun se retrouve dans sa classe. Il faut alors trouver un moyen d'atténuer ces différences.

UN BUT: LES ÉTUDES LONGUES

L'introduction d'options, de niveaux, permet certes de briser l'entité «classe»; l'identité des sections devient plus floue: on n'est plus en «général» ou en «pratique», mais en A ou en B, selon

les disciplines. Dans certains collèges, on a vu le nombre des élèves admis dans les 7èmes pré-gymnasiales, «nobles», augmenter à un point tel que les classes de pratique ont été fermées. Les maîtres primaires, vraisemblablement lassés de subir la pression constante des parents, ont préféré transférer le problème de l'orientation à leurs collègues du Cycle...

L'introduction du «tronc commun» dont il est question maintenant à Genève ne représente rien de nouveau; il est le prolongement logique d'un mouvement amorcé depuis plusieurs années: le projet va dans le sens d'une indifférenciation croissante des programmes et des méthodes, tout en demeurant centré sur l'acquisition de connaissances de type pré-gymnasial. Il contribue de ce fait à maintenir identique la base du système de sélection actuellement en vigueur, à savoir l'aptitude à maîtriser les connaissances nécessaires à la poursuite d'études longues.

LE COÛT DU SYSTÈME

L'indifférenciation croissante des sections peut faire illusion. On constate en effet un accroissement lent et régulier des effectifs des sections «nobles». Ainsi, entre 1971 et 1978, ces effectifs — passage entre l'école primaire et le Cycle — ont passé de 52% à 65%. Tant mieux, dira-t-on. Mais après? Masquer les différences, repousser d'une année ou de trois la sélection, est-ce la solution? Parce que cette sélection, elle va se réaliser au collège, à l'école de commerce. Ainsi, en 1971, il y avait 408 élèves inscrits en première année de la section scientifique du collège; quatre ans plus tard, ils ne sont plus que 141, les 35%:

17% sont en troisième année,

10% ont changé de section,

21% ont choisi une autre formation,

18% ne suivent plus aucune formation dans le système scolaire genevois.

Tout se passe comme si on feignait de croire que le niveau des élèves augmente. Mais si il y a davantage d'élèves dans les classes pré-gymnasiales, y en

a-t-il davantage qui entrent au collège, et surtout qui en sortent? Y en a-t-il davantage qui s'engagent dans des études longues et qui les terminent?

Fondamentalement, l'adoption du «tronc commun» accrédite un peu plus l'idée de la supériorité d'un type de culture; elle entretient l'illusion chez les parents et les élèves que tous pourront faire des études longues. Or pour un certain nombre d'élèves, le type de connaissances transmis s'avèrera inutile pour leur avenir.

La sélection tardive est d'autant plus dure qu'elle laisse aux jeunes qui en sont les victimes le sentiment d'un échec et d'une perte de temps, sans

avoir même fait d'eux, des intellectuels, des manuels ou des techniciens.

Plutôt que cette fuite en avant dans une égalité fictive, on peut imaginer un Cycle d'orientation basé sur des sections bien identifiables, chacune ayant sa spécificité, ses méthodes, ses débouchés — et non pas comme actuellement de pâles imitations de sections pré-gymnasiales. Une telle organisation permettrait que s'opère une véritable politique d'orientation, la fluidité entre les sections étant assurée par des classes de raccordement; une véritable orientation parce qu'offrant plusieurs possibilités d'avenir alors que l'indifférenciation croissante, le «tronc commun» ne proposent que le succès — les études longues — ou l'échec.

P.S.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les fossoyeurs de la Défense nationale

- Cet affreux Monsieur Kaiser...
- ???
- Vous voyez où l'on en arrive, avec ces fossoyeurs de la Défense nationale — car enfin, Kaiser n'est malheureusement pas seul!
- A quoi pensez-vous?
- A ce qui vient d'arriver en Bolivie!
- Ah! la la...
- Si nous exportions plus d'armes...
- Je l'ai toujours dit!
- ... Premièrement, le gouvernement bolivien aurait pu empêcher une pareille abomination...
- Non seulement le gouvernement bolivien, mais le gouvernement colombien!
- Vous avez raison! Convenablement fourni en armes de qualité suisse, il y a longtemps qu'il serait venu à bout des terroristes...
- Je l'ai toujours dit!
- Et deuxièmement, grâce à l'exportation des armes, notre propre industrie serait en mesure d'armer le pays...

- De le fournir en P16!
- Et en tanks!
- Et en fusées... Et en armes atomiques: n'oublions pas que ces gens-là, s'ils ne sont pas parvenus à faire interdire les armes atomiques... — ... ou à les soumettre à un contrôle populaire... — ... sont tout de même parvenus à semer suffisamment la confusion pour que jusqu'ici, nous ne soyons pas équipés... Or, avec une armée... mieux armée, nous pourrions réagir...
- Envoyer un commando pour délivrer notre ambassadeur...
- Je ne vous le fais pas dire!
- Et donner au monde un exemple de fermeté, qui effacerait la désastreuse impression laissée naguère par le conseiller fédéral Graber!
- Je ne vous le fais pas dire!

* * *

Si nous parlions d'autre chose?
Donc Alphonse Layaz vient de publier aux éditions Mon Village, à Vulliens, un second livre: *Sève-noire*.

Le premier déjà, les nouvelles de *Malvallée*, m'avait frappé: des récits, si l'on veut, «du terroir», marqués me semble-t-il par Ramuz.

Par exemple, la nouvelle qui donnait son titre au

recueil: une histoire toute semblable, à certains égards, à *La Grande Peur dans la Montagne*; le récit d'une catastrophe «naturelle» — un éboulement — qui détruit un village, ensevelit bêtes et gens, anéantit tout bonheur et toute vie.

Mais alors que chez Ramuz, la catastrophe est, si je puis dire, d'ordre «cosmique», qu'elle est au sens propre, une *tragédie*, avec ce que cela implique de destin maléfique, d'action maléfique d'une montagne, d'une nature méchante — dans *Malvallée*, un *drame*, aux causes elles aussi «naturelles», mais cette fois, c'est de la nature humaine qu'il s'agit: si l'éboulement se produit, c'est qu'on a déboisé inconsidérément. *On...* Disons: l'armée, dont les responsables sont demeurés sourds aux avertissements, ont voulu à toute force créer un champ de tir pour l'artillerie... Causes *sociales*, qu'on retrouve dans *Sève-noire* (le problème des étrangers, mal reçus et mal aimés) — et par là, Layat n'est pas un simple épigone de Ramuz.

J. C.

COMMUNICATION

La discrétion des spécialistes de l'information

Grandes manœuvres politiques pour la désignation du successeur de M. Molo à la direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). Le moins qu'on puisse dire est que les hésitations du comité central ne servent pas la cause de la transparence: en l'absence totale de précisions (au moins accessibles à l'opinion publique) sur le fond, il ne reste plus au téléspectateur qu'à se contenter des échos d'une bataille d'influences diverses dont les accents principaux sont la couleur politique des candidats et leur origine linguistique, voire leur âge. Voilà qui manifeste — si on prend en compte au surplus quelques interventions «discrètes» du Conseil fédéral — les enjeux, au moment où la SSR prend les virages les plus délicats de son histoire.

ÉCONOMIES

Willi Ritschard donne des gages

Le nouveau chef du Département fédéral des finances a, pour la «Weltwoche» du 20 février, donné quelques indications sur sa manière de gérer le budget. Il vaut la peine de s'y arrêter. Willi Ritschard adhère en plein à la volonté d'économies. La réduction des subventions lui paraît non seulement un problème financier, mais un problème politique: la subvention centralisée n'est plus démocratiquement contrôlable. Ritschard le dit avec une telle conviction qu'il ne s'agit ici ni de collégialité, ni de concession. Il n'en demeure pas moins que c'est un beau gage.

En échange, quoi? Quel contre-gage les milieux non socialistes donneront-ils avec le même cœur?

Ritschard refuse l'idée d'un impôt spécial sur les banques. Elles doivent être soumises aux mêmes lois fiscales que les autres sociétés. Mais il n'exclut pas l'idée d'un impôt proportionnel.

Ce qui veut dire ceci: lorsque les banques sont imposées selon la règle de l'intensité du rendement, c'est-à-dire selon le rapport entre le bénéfice et les fonds propres, elles sont rarement frappées au taux maximum compte tenu de l'importance de leur capital social et de leurs réserves. Un impôt proportionnel (ou progressif) serait pour elles plus adéquat. A l'examen.

S'il n'est pas envisagé un impôt sur les banques, alors pourrait intervenir un impôt sur certaines opérations bancaires, qui frapperait le client.

Ritschard envisage un impôt sur les opérations fiduciaires et, semble-t-il, sur les obligations étrangères libellées en francs suisses. Mais rien n'est encore décidé. Le contre-gage n'est pas encore déposé. Regrettable absence de simultanéité.

Dans ce tour d'horizon manque une prise de position sur le secret bancaire (voir DP 530 du 24.2.1980: «Finances: le minimum»). Son assouplissement demeure la condition première de la lutte contre l'évasion fiscale.

que le recommander chaleureusement envers toute personne à laquelle il viendrait offrir ses services. M. X... nous quitte ce jour libre de tout engagement. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour son avenir.»

VAUD

Aide aux régions: M. Debétaz renâcle

Confrontées à l'écart grandissant séparant sur le plan économique le moyen-pays des régions de montagne, les Chambres fédérales approuvent en 1974 une loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) visant à améliorer les conditions d'existence dans lesdites régions. Les cantons de Berne en 1975, du Tessin en 1977 et de Fribourg en 1978 montrent par leur législation cantonale d'application qu'ils saisissent l'occasion de soutenir et de renforcer les interventions prévues par la LIM afin de réduire les disparités économiques les plus flagrantes.

A l'opposé, le canton de Vaud met six ans pour sortir une loi d'application de quatre articles dont le dernier est celui d'exécution! Beaucoup de choses sont renvoyées au règlement d'application...

Dans ces conditions cette loi ne peut être que décevante. Quelques exemples. Le canton de Vaud ne subventionnera pas les études alors que cette phase mérite la plus grande attention. Une aide financière dans ce domaine aurait permis d'impliquer dès le départ les différents services de l'Etat concernés par ces actions régionales. On ne soulignera jamais assez le fait que cette loi constitue un instrument favorable au renforcement des relations intercommunales d'une part et au dialogue entre communes et administration cantonale d'autre part. La législation vaudoise ne manifeste pas non plus le désir de participer aux salaires des conseillers régionaux, chargés de guider la phase d'exécution.

CONGÉ

M. Weitnauer et tous les autres

L'«éviction» de M. Weitnauer, secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères, a fait grand bruit. «Le Peuple valaisan» (29.2.1980) rapporte les conditions d'un autre «congé» qui, lui, n'a pas fait les gros titres de la presse, d'ici ou d'ailleurs: un travailleur approchant la soixantaine, trente ans de travail dans la même entreprise, recevait il y a peu ce «certificat» de la part de son employeur. Nous citons «in extenso»:

«Par la présente, nous certifions que M. X... a été

occupé sur nos chantiers dès l'année 1953 et jusqu'à fin 1979.

»Nous nous plaignons à relever les qualités de M. X..., sa disponibilité en toute circonstance, son entregent, son aimable caractère et sa rigoureuse conscience professionnelle.

»Il a su, par ses bons services, sa ponctualité, la précision de son travail, mériter la confiance de ses supérieurs et l'estime du personnel autant que des représentants des maîtres d'œuvres avec lesquels il a entretenu les meilleurs rapports.

»Les travaux de ... étant terminés, nous n'avons malheureusement pas d'autre chantier important en perspective. Aussi c'est avec regret que nous devons nous séparer de cet excellent collaborateur. Au vu de ses indéniables qualités, nous ne pouvons

tion des projets. Or, l'exemple de la région du Pays d'Enhaut, dont les travaux forcent le respect, montre bien toute l'utilité d'un responsable. Le montant mis à disposition enfin montre que le Conseil d'Etat n'a pas voulu renforcer l'action fédérale par un programme cantonal à la mesure des difficultés économiques des régions concernées.

Alors qu'il aurait été souhaitable de mettre d'emblée dans la loi un montant de 25 millions au titre de prêt, somme identique à celle réservée au canton de Vaud par la Confédération, le Conseil d'Etat n'est allé que jusqu'à 20 millions, combattant bec et ongle l'augmentation de 5 millions demandée par la commission du Grand Conseil. Pas convaincants ni réalistes, les arguments développés par le chef radical du département AIC: en soutenant que rien ne pressait car sur les 500 mil-

lions de crédit votés par la Confédération 30 seulement avaient été accordés, M. Debétaz se trompait; en réalité 122 millions sont déjà engagés dont aucun il est vrai n'est allé au canton de Vaud.

Il aurait peut-être aussi fallu dire que l'emprunt auprès du canton de Vaud, nécessaire pour la réalisation de la première étape du programme de développement de la région du Pays d'Enhaut, s'élève à 8 millions. Etant donné que la population du Pays d'Enhaut ne représente que le 1% de la population du canton et que 17% de celle-ci se trouve habiter un région de montagne, il n'est pas difficile de constater que cette somme sera rapidement insuffisante. De deux choses l'une, soit il faudra ramener les projets à des proportions dérisoires, soit il faudra que M. Debétaz revienne devant le Grand Con-

seil pour demander une rallonge (ce qui est toujours possible).

Sur un plan général, la discussion a heureusement permis de lever un peu le voile recouvrant le projet de loi sur la régionalisation vaudoise et de démontrer que d'autres régions que celles de montagnes, notamment la Haute et la Basse Broye, méritent un soutien économique. Ces quelques ouvertures encore trop vagues pour être prometteuses constituèrent les seuls moments positifs du débat. Pour l'heure on prendra acte en le regrettant, du fait que l'introduction de la régionalisation n'a visiblement pas mobilisé le département AIC.

Sûr que l'on reparlera de la LIM dans le canton de Vaud.

C'EST LA VIE

Chronique d'un quartier

Pour ceux qui connaissent Genève, l'action se déroule dans le quartier de la Servette (avenue Wendt, rue Ernest-Pictet, rue Luserna). Mais elle pourrait se passer dans n'importe quelle ville.

En quelques années, les blocs locatifs ont poussé, alignés au cordeau, parfois jusqu'à treize étages empilés. Quelques arbrisseaux, des morceaux de gazon. Le quartier est quadrillé de rues, circulation oblige. Reste un triangle, une quarantaine de maisons, basses et vieilles, entourées de jardinets. Son avenir: la démolition, pour faire place à de nouveaux locatifs.

Le 12 février dernier, une assemblée réunit plus de 150 habitants résolus à s'opposer à ce projet, résolu à maintenir un poumon à ce quartier déjà fortement urbanisé. Une pétition est lancée, une association est constituée. Le 1^{er} mars, un arbre est planté sur une des parcelles visées.

A travers cette action, les habitants s'engagent, ils manifestent leur volonté de participer à l'aménagement du quartier.

Dans la «Feuille d'avis officiels du canton de Genève», on peut lire, en date du 14 février, l'information suivante:

Vente par la société «Constructions Nouvelles» SA à M. Gérard Dubuis, les parcelles 846 de 261 m², 847 de 43 m², 11 avenue Soret. Prix: Fr. 325 000.—

Ce terrain se trouve dans la «zone villas» condamnée, citée plus haut.

Une rapide visite au Registre foncier permet d'apprendre qu'il a été cédé par son propriétaire, M. Robert Martinoli, à la SA «Constructions Nouvelles» en date du 14 août 1979 pour la somme de Fr. 195 000.—. En six mois, le prix de la parcelle a donc augmenté de 66%.

Le Registre du commerce nous informe que «Constructions Nouvelles» SA est une «entreprise générale du bâtiment qui peut faire, soit

pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son but». En clair, notamment, spéculer (ses administrateurs: M. Ami-Auguste Delessert et M^{me} Lydie Gruaz à Genève).

A noter encore que la dernière décision du Conseil municipal genevois (législatif) relative au plan d'aménagement dudit périmètre date de septembre 1979 (entre les deux ventes).

Vendredi 29 février, 23h.30. Deux femmes, une mère et une fille, apposent des slogans hostiles à la démolition de l'immeuble sis 34 rue de la Servette sur les murs mêmes voués à la disparition (cet immeuble a été le théâtre d'une violente explosion due à une fuite de gaz il y a quelques mois et la Ville, propriétaire, semble l'avoir condamné; condamnation qui faciliterait grandement l'élargissement de cette artère en direction de la Gare). Survient une voiture de police. Les femmes sont embarquées. Elles ne seront libérées que quatorze heures plus tard. Vivre à la Servette.

Revenus: le piège des moyennes

Revenus et fortunes: les photographies fiables de la Suisse sous cet angle sont très rares. Ce n'est du reste pas un hasard: l'absence de données statistiques, interdisant toute approche critique de la réalité, sert les intérêts de la partie de la population qui profite du «statu quo». C'est pourquoi il faut revenir sur ce fameux travail d'enquête mené par l'Institut de sociologie de l'Université de Berne et distinguer, parmi les chiffres publiés, ce qui contribue vraiment à dresser un portrait fidèle des Suisses et des Suissesses âgés au chapitre de leurs ressources (DP 514, 20.9.1979: analyse de la recherche bernoise; DP 532, 7.2.1980: correction des tableaux produits à propos de la fortune des rentiers).

L'appréciation de l'étude bernoise pose d'emblée un problème épineux: la présentation des premiers chiffres à disposition, quelques semaines avant les récentes élections fédérales, a été bâclée, pour ne pas dire davantage (par respect pour la bonne foi des auteurs!). Les premiers «commentaires» ont

reçu rapidement un très large écho dans les moyens de communication de masses — et là, bien sûr, le point de vue «patronal» s'est imposé à l'attention; puis la tension est retombée et l'opinion publique en est réduite à se satisfaire de ces premières tentatives de «récupération», simplificatrices, trompeuses.

En réalité, il n'est possible, après examen minutieux des chiffres à disposition, ni d'accepter les conclusions hâtives de ceux qui ont jugé sans autre la situation économique des personnes âgées «très satisfaisante» (sic), ni de se limiter aux cris d'alarme de ceux qui se sont polarisés sur les cas — nombreux, il faut l'admettre — de personnes qui vivent à la limite du minimum vital, de personnes qui ont un niveau de vie à peine décent.

AVANT LES EMPOIGNADES

L'enjeu fondamental qui sous-tend ce débat à peine esquissé, c'est, on le sent bien, l'organisation de la sécurité sociale dans son ensemble. Cet enjeu provoquera ces prochaines années des affrontements aigus au sein du monde politique suisse. Depuis de longs mois, on constate que la gauche se cantonne dans une défensive de plus en plus mordante, tandis que la droite, s'appuyant sur des

analyses patronales, pose méthodiquement ses pions dans la perspective d'un désengagement de l'Etat dans ce domaine.

MÊME PAS UN SYSTÈME

Précisons donc tout de suite notre approche! La sécurité sociale helvétique, constituée pièce après pièce et par à-coups, est une addition disparate de mesures juxtaposées. Impossible de lui coller même le qualificatif de «système» (avec ce que cela suppose d'élaboration méthodique!). Les lacunes évidentes qui la parsèment, les chevauchements qui compromettent son fonctionnement nécessitent de repenser le tout ... sur des bases non partisans. Pour la prévoyance-vieillesse, la recherche qui nous occupe, qui aurait dû être commandée à la fin des années soixante déjà et répétée à plusieurs reprises, contribuera à davantage de transparence. Avertis cependant de l'utilisation abusive des résultats sommairement présentés, nous attendons la mise à disposition de tous les chiffres réunis et, le cas échéant, nous réinterpréterons les données sous un autre éclairage que celui des chercheurs de l'Institut de sociologie de Berne.

Pour l'instant, nous avons procédé à un certain nombre de retouches du portrait des Suisses et des Suissesses à partir des données dont nous disposons. Parce qu'il n'est pas possible de se satisfaire des moyennes livrées par les auteurs! Rien de plus trompeur que ces limites-là. On nous avertit par exemple que la *moyenne* des revenus se situe à près de 29 400 francs pour les ménages de rentiers (2450 francs par mois); or la *médiane*, qui sépare en deux groupes égaux la population considérée et qui n'est pas indiquée dans le rapport est inférieure à 21 000 francs; ce qui signifie que la moitié des ménages âgés dispose de moins de 1750 francs par mois (près d'un ménage âgé sur cinq a moins de 1000 francs par mois; deux sur cinq, moins de 1500 francs).

LA PETITE BÊTE

Nous cherchons la petite bête, direz-vous. Mais que penser de cette manière de présenter des résultats «scientifiques»? Deux exemples:

— Le rapport bernois parvient à la conclusion que 7,9% de la population dispose de «hauts revenus» — cette proportion serait de 20,7% chez les rentiers. Mais on s'aperçoit que la limite retenue est de 60 000 francs pour l'ensemble de la population et de 36 000 francs seulement pour le groupe «âgé». Qui plus est: la limite n'est pas citée. Comparaison inadmissible et impossible! S'il y a une raison à ce mode de

calcul différencié, il aurait fallu l'indiquer et la motiver...

— Le rapport indique que 8,1% de la population dispose de revenus minimales — 0,7% seulement chez les rentiers. Les limites? Respectivement 9600 francs et 6000 francs. Pourquoi ces différences? Parmi lesdits 8,1%, certaines personnes sont en cours de formation, d'autres des ouvriers agricoles particulièrement défavorisés, d'autres handicapés sans revenus. Pourquoi passer sous silence ces «détails-là»? La personne âgée aurait-elle moins de besoins ou demanderait-elle moins de considération?

Chimie: le cartel tient le monde en laisse

Il est de bon ton de railler les organisations internationales et leur inefficacité; parfois avec raison. Mais il faut aussi parler des activités utiles, courageuses même qu'elles mènent à l'abri des projecteurs de l'actualité. Ainsi les recherches qu'elles effectuent sont souvent des instruments indispensables à une action politique ou syndicale efficace. A titre d'exemple un récent rapport sur l'industrie chimique dans le monde et ses effets sur le commerce et le développement des pays pauvres, publié par la CNUCED à Genève¹. Cinquante-cinq pages d'une démonstration implacable et documentée.

L'industrie chimique est une industrie-clé; elle suit immédiatement la métallurgie du point de vue de la valeur de la production, mais surtout elle joue un rôle primordial pour l'agriculture et le développement de nombreux secteurs industriels. Les produits chimiques représentent une part importante du commerce international; dans les pays du tiers-monde, 70% des produits chimiques utilisés sont importés.

La structure de cette industrie est très particulière: 25 entreprises dominent la production, le commerce et la technologie; parmi elles trois maisons suisses: Ciba-Geigy, Hoffmann-La Roche, Sandoz. Ces géants disposent de très nombreuses filiales un peu partout dans le monde et ont tissé entre eux des liens très étroits; ils maintiennent leur position dominante par des pratiques commerciales restrictives et l'importance économique et stratégique de leur production leur valent la bienveillance des autorités des pays où sont établis leurs sièges principaux.

En conséquence, les pays pauvres ont beaucoup de peine à développer leur propre industrie chimique

et restent largement dépendants des grandes multinationales pour leur approvisionnement.

Le premier objectif de l'industrie chimique est de parer aux aléas de la conjoncture: en période de récession la surproduction fait chuter les prix; un accord sur des restrictions temporaires de production permet de maintenir le taux de profit.

Mis à part l'acquisition de concurrents plus faibles ou d'entreprises dans de nouveaux secteurs industriels, les géants de la chimie ont peu à peu mis la main sur les acheteurs de leur propre production et sur les sources de matières premières: c'est la concentration verticale.

Mais ce qui frappe surtout, c'est l'activité cartellaire intense qui règne dans l'industrie chimique. Prenons l'exemple des engrais azotés! Nitrex est une société domiciliée à Zurich, constituée par cinq cartels nationaux de producteurs (Belgique, France, Allemagne, Italie, Hollande) et cinq entreprises individuelles. Les producteurs importants d'autres pays ont des contacts ou des accords avec Nitrex. Le cartel fixe les prix pour les exportations vers les pays non membres et attribue des parts du marché à ses membres. Parfois la société fonctionne comme intermédiaire pour les ventes. Nitrex a livré 1,5 million de tonnes d'engrais aux pays du tiers-monde en 1973, à des prix très supérieurs à ceux du marché européen.

Les pays communistes sont eux aussi tenus en laisse: s'ils obtiennent une usine clés en main et une licence de fabrication, le contrat stipule que la production dépassant la consommation intérieure doit revenir à l'entreprise vendeuse à titre de redevance. De ce côté, pas de risque de concurrence!

Ainsi, par le jeu des prix, des accords technologiques et commerciaux, des participations croisées, un petit nombre d'entreprises géantes et qui continuent de croître a réussi à asseoir sa puissance de manière stable en éliminant les facteurs d'insécurité; elles ont acquis une importance telle dans leur pays d'origine qu'elles sont devenues des institutions quasi intouchables. Pour l'instant, à part une politique de fermeture des frontières et le développement de techniques propres adaptées à ses

besoins, on ne voit pas comment le tiers-monde pourrait se libérer de ce joug.

A part cela, l'économie de marché se porte bien et l'aide au développement va son bonhomme de chemin.

REÇU ET LU

Un concurrent pour l'«Illustré»

Un nouvel hebdomadaire romand est-il en préparation chez Ringier? Le spécialiste des média Jürg Frischknecht indique, dans la «Basler Zeitung» du 1^{er} mars, que les spécialistes du principal éditeur suisse étudient le lancement simultané en Suisse alémanique et en Suisse romande d'une revue d'une forme nouvelle pour les années 80. Le titre: «Woche» en allemand, un titre qui appartient depuis 1973 à Ringier, et «La Semaine», en français. Question: «La Semaine» n'a-t-il pas été un titre d'hebdomadaire romand il y a une quarantaine d'années?

En tout état de cause, les travaux ont l'air assez avancés pour qu'on se pose une autre question: si la nouvelle publication voit le jour avec les ambitions que les responsables de Ringier lui prêtent d'ores et déjà, quelle sera la place de l'«Illustré» dans la panoplie des titres de l'éditeur de «Blick»? — Dans l'«Illustré» (n° 9) précisément, une interview pétante du directeur de la prison préventive de Champ-Dollon dont on connaît le triste palmarès (sept suicides, une émeute, entre autres) depuis son ouverture. Eh bien ce n'est pas du tout ce qu'on croit: M. Michel Hentsch reste serein; nous citons: «(...) On monte les choses en épingle, parce que c'est généreux de s'occuper du sort des prisonniers, de la gauche à la droite — même les libéraux genevois prennent ce dernier bateau — mais je dis qu'à Champ-Dollon, ça ne va pas si mal que ça, dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de leur sort. Dans la mesure où on peut être satisfait de son sort en prison.» Rompez!

¹UNCTAD. «The structure and behavior of enterprises the chemical industry and their effects on the trade and development of developing countries». ST/MD/23, Genève 1979.

CONSOMMATION

Dix millions d'emprunts par jour

Zurich, métropole de la finance helvétique, capitale des affaires, des grandes comme des petites, des belles comme des moins belles, Zurich, tout naturellement siège et champ d'activité privilégié des instituts de petit crédit — qui y sont placés sous la surveillance d'une autorité cantonale unique en Suisse.

Ce bureau, rattaché au Département cantonal de l'économie publique, publie chaque année une statistique sur l'évolution des activités dans le secteur du crédit à la consommation. Les chiffres pour 1979 font apparaître une série de records: environ 96 000 «petits» crédits d'une valeur moyenne de Fr. 9123. — ont été ouverts dans le courant de l'an dernier, pour un montant total de 872 millions de francs, en augmentation de 15% par rapport à 1978. Le coût total (intérêts et frais) de ces crédits variait de 9% à 18% (maximum autorisé par un concordat

intercantonal datant de 1957), et voisinait le plus souvent les 14%.

En extrapolant à partir des données recueillies pour le seul canton de Zurich, on arrive à des chiffres impressionnants: plus d'un millier de contrats signés par jour ouvrable, dix millions de francs de prêts versés chaque jour après des formalités dangereusement simplifiées, à l'origine d'innombrables difficultés souvent tragiques.

Et tandis que le petit crédit fleurit ainsi, se vendant désormais par téléphone, le projet de loi fédérale sur le crédit à la consommation se trouve toujours sur la table d'une commission du Conseil national. Prochaine séance: au début septembre, pour une deuxième lecture qui s'annonce difficile. En mettant les choses au mieux, l'entrée en vigueur peut être attendue pour 1982.

D'ici là, on aura largement dépassé le cap des trois milliards de petits crédits par an... pour la plus grande satisfaction des établissements bancaires et du commerce automobile. Et les assistants sociaux devront continuer de mettre au point d'impossibles plans de désendettement.

L'ÉNERGIE, C'EST LEUR AFFAIRE

Les nouveaux marchés sous tutelle

C'est évidemment sans surprise qu'on constate que le marché des technologies dites douces en matière énergétique est loin d'échapper aux contingences commerciales traditionnelles¹: tout en véhiculant des idées généreuses telles que l'autosuffisance, l'indépendance vis-à-vis des producteurs et distributeurs multinationaux de pétrole ou d'électricité nucléaire, l'utilisation maximale des ressources et des compétences «locales», ces technologies «nouvelles», réputées peu coûteuses, sont d'ores et déjà la cible d'industries (occidentales) à vocation mul-

tinationale, soucieuses de la permanence de leurs débouchés, et naturellement portées à transférer leur matériel plutôt qu'à transmettre leurs «idées».

D'où une nouvelle dépendance des utilisateurs dans les pays en voie de développement, dépendance encore accentuée par le fait que ces technologies dites «appropriées» sont souvent fort sophistiquées, requérant une grande habileté et un sérieux acquis scientifique.

LE PROJET DES CITOYENS

C'est au point que le passionnant rapport déposé récemment auprès du Ministère de l'énergie des Etats-Unis sous le titre de «Projet des citoyens sur

l'énergie» place en exergue la recommandation suivante: «Les Etats-Unis ne devraient pas se servir des nations étrangères comme d'un marché pour les technologies solaires dans le but de stimuler leur production et de réduire ainsi les prix pour les acheteurs américains!» Autrement dit: «les pays du tiers-monde supporteraient les coûts élevés du développement initial du solaire par exemple», méthode perpétuant une politique commerciale connue des Etats-Unis «qui tentent de résoudre leurs propres problèmes énergétiques en exportant dans les pays pauvres une partie de leurs dépenses» (cf. «Forum du développement», janv./fév. 1980).

FACE AU TIERS-MONDE

C'est mettre l'accent sur une des dimensions essentielles du problème énergétique, souvent passée sous silence dans les débats actuels, celle des rapports des pays industrialisés avec le tiers-monde.

Dans cette perspective, le «Projet des citoyens sur l'énergie» pose un certain nombre de recommandations qui méritent d'être examinées (et également en Suisse, où la technologie para-nucléaire fait l'objet de juteux contrats d'exportation, dans l'industrie des machines notamment). Quelques-unes d'entre elles:

- prévoir un moratoire de dix ans sur les «technologies appropriées» en matière de barrières douanières, de tarifs, etc.;
- encourager exclusivement l'exportation de technologies (américaines) bon marché;
- réglementer étroitement les industries (américaines) concernées, en leur interdisant même d'empiéter sur les marchés étrangers de technologies solaires ou renouvelables;
- éliminer progressivement les fonds destinés au développement nucléaire étranger.

¹ En Suisse romande, on a noté cette tentative «écologiste» de prendre pied dans la sphère commerciale en rapport avec les «énergies nouvelles»: Energies nouvelles SA (Village 18, 1012 Lausanne).